

## FEUILLET D'INFORMATION

# POLITIQUES DU CANADA EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Les politiques forestières du Canada sont axées sur le concept de l'aménagement durable des forêts. Elles ont pour objectif sous jacent de concilier les demandes imposées aux forêts (produits et retombées) avec le maintien de leur santé et de leur diversité.

Quatre-vingt-treize pour cent des forêts du Canada sont de propriété publique : 71 p. 100 relèvent des provinces et des territoires et 22 p. 100 du gouvernement fédéral. Les derniers 7 p. 100 appartiennent quant à eux à des intérêts privés. Dans certaines régions du pays, de plus en plus de terres forestières sont remises aux Autochtones à la faveur du règlement des revendications territoriales.

Les provinces et les territoires gèrent leurs propres ressources naturelles, dont les forêts, sauf sur les terres fédérales, telles que les réserves des Premières nations et les parcs nationaux. Chaque province et territoire établit les politiques, lois et autres règlements qui régissent ses propres ressources. Le gouvernement fédéral gère les forêts du territoire domaniale, s'occupe du commerce et des relations internationales, coordonne la responsabilité de la santé des forêts, veille à accroître la participation des Autochtones dans le secteur forestier et s'acquitte des obligations nationales et internationales du pays.

Pour soutenir l'aménagement durable des forêts, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux appliquent un

large éventail de politiques, de lois et de règlements qui touchent une panoplie de sujets : planification de l'utilisation du territoire, gestion des forêts, consultations publiques, participation des Autochtones, zones protégées, biodiversité, accès, délivrance des permis et récolte forestière, évaluation environnementale, espèces en péril, pêche, chasse et prévention des feux de forêt.

### La vision du Canada pour les forêts

En 2008, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) publiait une vision stratégique à long terme pour les forêts canadiennes dans laquelle il réaffirmait l'engagement du Canada à l'égard de l'aménagement forestier durable. *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà* va dans le sens du leadership dont le Canada a fait preuve depuis plus de 20 ans par la publication de ses précédentes stratégies forestières.

Tout comme les stratégies, la *Vision* est le résultat d'une collaboration et d'un engagement de plus d'une année de la part de représentants des gouvernements, d'organisations non gouvernementales, de groupes autochtones, de propriétaires



### UN MODÈLE QUI A FAIT SES PREUVES

Le Canada est reconnu pour sa bonne intendance des forêts. Il a en effet conservé plus de 90 p. 100 de son couvert forestier original et dispose d'un réseau croissant d'aires protégées représentant la diversité biologique du pays.

de boisés privés, de l'industrie et des universités. La *Vision*, qui privilégie une approche vaste et ambitieuse, est conçue expressément pour être rigoureuse et non normative. En somme, elle témoigne des ambitions des Canadiens à l'égard de leurs forêts et de leurs collectivités et fournit à tous l'occasion de partager leurs forces et leurs expertises et d'en tirer le meilleur parti possible.

En plus de confirmer l'engagement du Canada à l'égard de l'aménagement durable des forêts, *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà* s'attaque à deux enjeux d'importance nationale : la transformation du secteur forestier et les changements climatiques. Ces deux enjeux, qui représentent un défi pour le secteur et son utilisation des ressources forestières, exigeront des approches novatrices.

La *Vision*, qui peut être consultée au [www.ccfm.org](http://www.ccfm.org), offre un moyen unique et novateur d'atteindre notre but ultime : faire du Canada le leader mondial de l'aménagement durable des forêts et de l'innovation dans le secteur forestier.

## FEUILLET D'INFORMATION

### Le Canada à l'avant-scène

Le Canada ne se contente pas d'appuyer l'aménagement durable des forêts à l'intérieur de ses frontières. Premier état industrialisé à avoir signé la Convention sur la diversité biologique au Sommet de la Terre de Rio, en 1992, le Canada s'est empressé d'élaborer une stratégie sur la biodiversité. Par la suite, il a établi un régime national de protection des espèces en péril, qui comprend une loi fédérale sur les espèces en péril et de nouveaux programmes d'intendance de l'habitat, en plus d'étendre de façon importante son réseau d'aires protégées. Quelques provinces ont des lois et des programmes semblables, et toutes les provinces et tous les territoires ont adopté des stratégies pour la création d'aires protégées.

Le Canada participe à plusieurs tribunes, conventions et autres initiatives des Nations Unies qui ont des répercussions directes ou indirectes sur les forêts. Mentionnons le Forum des Nations Unies sur les forêts, qui a été créé en octobre 2000 pour promouvoir la bonne gestion, la conservation et l'aménagement durable des forêts. Il y a aussi la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord (CFAN), l'une des six commissions régionales sur les forêts relevant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Cette commission fournit au Canada, au Mexique et aux États-Unis une tribune pour étudier les problèmes qui touchent les forêts en Amérique du Nord.

Le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada défend les intérêts canadiens et fait valoir le

savoir du Canada dans le cadre de ces tribunes et des délibérations internationales, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, d'autres ministères fédéraux et d'autres groupes intéressés, tels que l'industrie, les peuples autochtones et les groupes environnementalistes.

### Le suivi des progrès

Le Canada est membre fondateur du Processus de Montréal, formé en 1994 afin d'élaborer et d'appliquer des critères et des indicateurs acceptés internationalement en vue d'évaluer et d'améliorer la conservation et l'aménagement durable des forêts tempérées et boréales. Ces critères constituent les valeurs forestières que les Canadiens souhaitent défendre et rehausser. Ces critères, qui ne s'arrêtent pas aux seules valeurs du bois, englobent notamment l'habitat faunique, la qualité de l'eau, la stabilité des collectivités, la participation des Autochtones, les loisirs et la biodiversité. Ces indicateurs sont des facteurs scientifiques qui servent à évaluer les progrès réalisés par rapport aux critères établis.

Les critères et les indicateurs du CCMF forment un cadre qui décrit et mesure l'état des forêts du Canada, les valeurs qui leur sont attribuées, les pratiques d'aménagement et les progrès réalisés en matière d'aménagement durable des forêts. Ils servent à suivre les changements et constituent un outil précieux pour cibler les recherches et formuler des politiques d'aménagement durable des forêts. Les six critères sont la diversité biologique, l'état et la productivité des écosystèmes, le

### UN LEADERSHIP EN MATIÈRE DE FORESTERIE COOPÉRATIVE

Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), composé des 14 ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés des forêts, permet à ses membres de se pencher ensemble sur les principaux domaines d'intérêt commun. Le Conseil pilote les dossiers nationaux et internationaux et offre des orientations pour l'intendance et la l'aménagement durable des forêts du Canada.

sol et l'eau, les cycles écologiques mondiaux, les avantages économiques et sociaux et la responsabilité sociale.

Plusieurs provinces, dont l'Ontario et le Québec, ont élaboré leurs propres critères et indicateurs, qu'elles intégreront, ou intègrent déjà, à leur politique et à leur réglementation forestières. D'autres, comme Terre-Neuve-et-Labrador, ont incorporé les critères et les indicateurs du CCMF à leurs processus de planification de l'aménagement forestier.

### Conclusion

De toute évidence, l'aménagement durable des forêts est une priorité et un élément central de la politique des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. Si la notion d'aménagement durable des forêts se transforme et s'adapte à l'évolution de la situation, il en va de même des politiques forestières et des autres initiatives destinées à la concrétiser.